

CSS EPC FRANCE
En audioconférence
Jeudi 10 décembre 2020

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE /ABSENT
Collège administrations			
Sous-préfecture	M. Proisy	Sous-préfet	Excusé
Préfecture - SIDPC	M. Servanton Mme Bugarel	Préfecture – SIDPC Préfecture - SIDPC	Absent Présente
SDIS	M. Goulesque	Le directeur ou son représentant	Présent
DREAL	M. Berly	Le chef de UID Tarn et Aveyron	Présent
	M. Body	Le chef de la subdivision risques accidentels	Présent
DDT	M. Fabre	Le chef du BALHI	Présent
DIRECCTE		Le chef de l'unité territoriale ou son représentant	Absent
ARS		Le délégué départemental ou son représentant	Excusé
Le délégué départemental Collège collectivités			
Conseil départemental du Tarn	M. Guipaud	Le président ou son représentant	Excusé
Communauté de communes d'agglomération Gaillac-Graulhet		Le président ou son représentant	Absent
Communauté de communes du Lautrécois		Le président ou son représentant	Absent
Commune de Graulhet	M. Aznar	Le maire ou son représentant	Excusé
Commune de Labessière-Candeil	M. Hack	Le maire ou son représentant	Présent
Commune de Montdragon	M. Vernhes	Le maire ou son représentant	Présent
Commune de St Julien du Puy	M. Rouanne	Le maire ou son représentant	Présent
Collège riverains			
Société OCCITANIS	M. Rabusseau	Le directeur ou son représentant	Présent
Syndicat mixte départemental TRIFYL	M. Cayrel	Le président ou son représentant	Présent
Collège exploitants			
EPC FRANCE	M. Cappello M. Roth		Présent Excusé
Collège salariés			
EPC FRANCE	M. Mas		Présent

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 6 décembre 2019 ;
2. Bilan annuel des activités de la société EPC France ;
3. Bilan des actions réalisées en 2020 par l'inspection des installations classées ;
4. Point de situation sur les actions PPRT
5. Questions diverses

Ouverture de la séance à 16h30 sous la présidence de M. Berly.

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 6 décembre 2019

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 6 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan annuel des activités de la société EPC France

M. Cappello présente le bilan 2019-2020 puis le contexte sanitaire encouru lors de la crise du COVID19. Le bilan du Système de Gestion de la Sécurité a fait l'objet d'une revue de direction effectuée en août 2020. Sur une base de cent dix-huit exigences des référentiels applicables, l'auto-diagnostic fait émerger un niveau de conformité et de réalisation convaincant. Les certifications ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 ont été renouvelées pour trois ans. La certification 22301-PCA a été maintenue. Un plan d'action de formation a été mis en place, l'ensemble des formations réglementaires, internes et continues ont été effectuées. La DREAL a réalisé un contrôle à distance (téléphonique) le 14 avril 2020 durant le confinement et a procédé à une inspection sur site le 13 octobre 2020.

Les vérifications réglementaires relatives aux installations électriques, aux extincteurs et aux moyens de manutention ont été faites. Des audits internes relatifs aux MMR, au SGS, à l'évaluation des risques majeurs et au transport ont été réalisés en septembre et octobre 2020. Aucun accident de travail n'a été recensé au cours de l'année 2019.

Un exercice POI en situation dégradée (en dehors des heures ouvrées) a été réalisé suite à l'incident Lubrizol, et ce, conformément à la demande de la préfecture.

Quelques améliorations techniques sont prévues sur le site, notamment la mise en place d'une clôture immatérielle autour du bâtiment UMFE, le remplacement des détecteurs de portes et la modification des cylindres de portes.

Le bilan de 2019 fait ressortir un bilan positif en progression, avec la livraison et la mise en œuvre de plus de mille cent tonnes d'explosif. Les résultats 2020 sont en attente pour juger de l'impact du COVID19 sur la société.

M. Berly demande s'il y a des questions. Aucune question n'est soulevée.

3. Bilan des actions réalisées en 2020 par l'inspection des installations classées

M. Body présente le bilan des actions réalisées. Un contrôle à distance a été réalisé le 14 avril 2020, durant la période de confinement dû au COVID19, afin de s'assurer que le timbrage des dépôts du site était respecté.

L'inspection du 13 octobre 2020 en lien avec l'instruction gouvernementale post-Lubrizol du 2 octobre 2019 portait sur trois thèmes : l'état des stocks, les mesures organisationnelles pour gérer un éventuel accident sur site, les moyens de détection et de lutte contre l'incendie. Le bilan dresse aucune non-conformité et trois observations, à savoir :

- des cartons contenant des produits explosifs stockés en contact avec les parois intérieures dans les dépôts n°2 et 3 pouvant ainsi endommager les emballages de protection ;
- l'absence de justificatif spécifique relatif à la formation du personnel au POI ;
- le système de vidéo-surveillance présentant un délai de latence supérieur à 2 secondes.

Dans sa réponse en date du 7 décembre 2020, l'exploitant a :

- indiqué qu'un système de blocage de palettes allait être installé afin d'éviter que les cartons soient en contact des parois,
- transmis les justificatifs spécifiques relatifs à la formation POI du personnel ;
- précisé qu'il étudiait la possibilité d'améliorer son système de vidéo-surveillance à court terme.

Concernant la bande des cent mètres, il s'agit d'une action spécifique demandée par le ministère de la Transition Écologique à toutes les DREAL à la suite de l'accident de Lubrizol. Elle vise à procéder à des inspections dans une bande de 100 mètres autour des limites de propriétés des sites Seveso. Ces inspections seront réalisées :

- dans tous les sites ICPE présents ;
- dans tous les sites ICPE présents ainsi que dans toutes les activités économiques dans le cas d'un établissement Seveso disposant d'un PPRT.
-

L'objectif est de s'assurer que les voisins soient bien identifiés, que les distances d'éloignements soient respectées et qu'ils disposent de systèmes de détection et de moyens incendie propre à leur établissement.

Autour des limites de propriété d'EPC France, aucun agresseur potentiel externe au site, ni aucune activité économique n'a été recensée.

4. Point de situation sur les actions PPRT

M. Berly présente le point de situation sur les actions PPRT, à savoir :

la réalisation de cinquante-trois diagnostics financés par l'État avec un accompagnement par le conseil départemental et son opérateur logement ;

Treize dossiers de demande de financement ont été reçus parmi lesquels :

- trois sont soldés ;
- deux ont obtenu un accord de financement ;
- quatre sont en attente des accords de financement ;
- deux projets ont été abandonnés par les propriétaires pour des raisons diverses ;
- deux dossiers posent problème.

Ces deux derniers dossiers sont portés par un unique propriétaire non occupant, et les logements sont considérés comme des résidences secondaires. Dans un premier temps, l'entreprise EPC France a considéré que ces deux logements n'étaient pas éligibles au financement des travaux PPRT. Suite aux échanges avec la DREAL, la société EPC France a confirmé l'éligibilité au financement. En l'état actuel, il réside toujours un blocage au niveau de la mairie de Montdragon.

Le montant total des travaux sur onze dossiers est de 88 674 (quatre-vingt-huit mille six cent soixante-quatorze) euros.

M. Vernhes indique que si dorénavant les maisons secondaires sont prises en compte, la mairie ne voit pas d'inconvénient pour financer les travaux.

M. Berly explique que le propriétaire des résidences secondaires n'est pas éligible au crédit d'impôt.

M. Vernhes dit qu'ils vont débloquent la situation et accorder le financement prévu par la mairie.

M. Berly ajoute que pour les travaux PPRT, un projet de loi serait en cours.

M. Fabre dit qu'il serait possible que le crédit d'impôt soit prolongé. Il faut cependant attendre d'avoir un texte à analyser avant de se prononcer sur les suites à mettre en place.

M. Berly indique que ce projet de loi est important, sinon il faut que les financements et les travaux soient terminés en février 2021. Si l'information se confirme, un courrier sera transmis aux principaux intéressés.

M. Berly demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est soulevée.

5. Questions diverses

M. Berly demande confirmation du décès du riverain André Assié, membre de la commission.

M. Verhnes confirme.

M. Berly demande si un riverain de la commune de Montdragon pourrait se présenter en tant que membre pour participer à la CSS.

M. Verhnes va se renseigner.

M. Berly demande si l'entreprise EPC France a un contact à communiquer.

M. Mas répond qu'ils n'ont pas de noms à communiquer.

M. Berly propose que ce membre puisse être un riverain qui a fait des travaux de PPRT.

M. Mas demande si des nouvelles peuvent être données du riverain qui a construit dans la zone de danger de l'entreprise.

M. Fabre n'a pas le résultat de la procédure engagée et propose de se renseigner.

M. Verhnes répond que le propriétaire a perdu au tribunal de Castres et qu'il a été condamné. Il a fait appel. Depuis juin 2019, ils sont en attente du résultat du tribunal administratif de Toulouse.

M. Berly remercie les participants.

Levée de séance à 16h05

Le chef de l'unité interdépartementale
du Tarn et de l'Aveyron
de la DREAL Occitanie

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J Berly', enclosed within a blue oval shape.

Frédéric BERLY